



Rapport annuel

au 30/09/2024

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO

Action E, Action R, Action I, Action GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Pierre ERNST**
Secrétaire général
LBP AM

Administrateurs

- **LBP AM**
Représentée par M. Vincent CORNET
Directeur de la Gestion
LBP AM
- **La Banque Postale**
Représentée par Mme Mélanie DREAN
Responsable Marché Patrimonial – Direction Marketing
La Banque Postale

Directeur Général

- **M. Michel SAUGNE**
Directeur de la Gestion
Tocqueville Finance

Directeur Général Délégué

- **Mme Christine LEBRETON**
Gérant Actions Européennes
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet PWC AUDIT**
Représenté par M. Mathias Belmas

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
Pierre ERNST			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Secrétaire Général	
SICAV LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO	Administrateur et président du conseil d'administration	Néant	
SA Tocqueville Finance	Administrateur	Néant	
SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Administrateur et membre du comité d'audit et des risques	Néant	
Mélanie DREAN			
SA à Directoire La Banque Postale		Responsable Marché Patrimonial - Direction Marketing	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	RP de LBP, administrateur (à compter du 1 ^{er} avril 2024)	Néant	
Vincent CORNET			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Directeur de la gestion	
SA Tocqueville Finance	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Funds	Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général	Néant	
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Reponsable Actions Euro	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Administrateur	Néant	
Michel SAUGNE			
SA Tocqueville Finance		Directeur de la Gestion	
SICAV LBPAM Reponsable Actions Euro	Directeur Général	Néant	
Christine LEBRETON			
SA à Directoire LBP AM		Gérant Actions Européennes	
SICAV LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO	Directeur général délégué		

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

SOUS-DÉLÉGATION PARTIELLE DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier une partie de la gestion financière du portefeuille de la SICAV afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de la Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions de la zone euro.

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- (i) les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- (ii) les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- (iii) les instruments dérivés listés, de type futures ou options sur actions ou indices actions, répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Instruments dérivés » conclus à des fins de couverture et/ou d'exposition sur actions/indices actions.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV est double:

- chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des sociétés apportant des solutions aux principaux enjeux de développement durable selon l'analyse du Déléataire de Gestion Financière et du Sous-Déléataire de Gestion Financière.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La SICAV n'est pas gérée par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance de la SICAV peut être comparée a posteriori à celle de l'indice Euro Stoxx

Cet indice est représentatif d'une gestion qui serait exclusivement investie sur l'ensemble des secteurs des marchés actions de la zone euro.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion de la SICAV. En raison de la sélection des titres sur des critères ISR (Investissement Socialement Responsable), la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

L'Euro Stoxx est un indice large représentatif des marchés actions de la zone euro. Les actions entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur d'activité afin de refléter au maximum la structure économique de la zone euro. L'indice Euro Stoxx inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

La SICAV est gérée activement. L'indice Euro Stoxx est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'**Univers d'Analyse**, constitué des valeurs qui composent les indices Stoxx Europe 600¹, **est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégateur de Gestion Financière et du Sous-Délégateur de Gestion Financière**, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Sous-Délégateur de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Sous-Délégateur de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par LBP AM et le Sous-Délégateur de Gestion Financière permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de la SICAV (ci-après, l'« **Univers Réduit** ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Ensuite, le Délégateur de Gestion Financière et le Sous-Délégateur de Gestion Financière procèdent chacun à leur analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, le Sous-Délégateur de Gestion Financière peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. Le Délégateur de Gestion Financière et le Sous-Délégateur de Gestion Financière restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

¹ L'indice Stoxx Europe 600 est un indice représentatif des sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice STOXX Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice Stoxx Europe 600 est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice Stoxx Europe 600 est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.stoxx.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

2. Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement de la SICAV consiste **dans un premier temps à sélectionner, au sein de l'Univers Réduit, les émetteurs dont une partie de l'activité² répond aux thématiques durables (les « Émetteurs Thématiques Durables »)**, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière et du Sous-Délégué de Gestion Financière. Il s'agira notamment de sociétés appartenant aux secteurs des énergies renouvelables, du transport et de la mobilité durables, des bâtiments verts, de l'économie circulaire, des services et solutions environnementaux, de l'agriculture et alimentation soutenables, de la santé et du bien-être, du financement de l'économie réelle et le développement inclusif. Cette liste n'est pas figée, elle est enrichie en fonction des opportunités nouvelles répondant à des enjeux de développement durable, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière et du Sous-Délégué de Gestion Financière. Les entreprises apportant des solutions à ces thématiques durables sont privilégiées dans la composition du portefeuille sans que cela soit exclusif (i.e. le portefeuille peut investir dans des entreprises ayant des bonnes pratiques ISR mais n'ayant pas une activité liée aux thématiques durables).

L'objectif est, **dans un second temps, de sélectionner parmi les Émetteurs Thématiques Durables, ceux présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur**, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière et du Sous-Délégué de Gestion Financière. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez le Délégué de Gestion Financière. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : les émissions de CO2 scope 1 et 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.³ ;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc. ;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants : le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur le marché des actions émises par des sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net de la SICAV. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

² Au moins 20 % du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA de ces émetteurs est consacré à une ou plusieurs des thématiques environnementales telles que précisées ci-dessus.

³ Émissions directes de gaz à effet de serre (ou « scope 1 ») : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Émissions à énergie indirectes (ou « scope 2 ») : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Autres émissions indirectes (ou « scope 3 ») : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

En sa qualité de SICAV éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions éligibles au PEA. Les titres de société éligibles au PEA sont ceux dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non-membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

La gestion est orientée sur les marchés de la zone euro. Sur opportunité, des investissements peuvent être réalisés sur des valeurs d'autres zones géographiques présentant des perspectives particulièrement attractives. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Dans la limite de 10 % de l'actif net, la SICAV peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts ou actions d'autres FIA de droit français ou de droit européen ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus à l'article R214-13 ou R214-32-42 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles la SICAV n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

La SICAV se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée. D'une part, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV peut avoir recours à des OPC monétaires.

D'autre part, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut avoir recours :

- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur des zones géographiques particulières, des secteurs ou des styles spécifiques,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur les stratégies de gestion alternative sur actions ou dérivés actions,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement sur devises, ayant pour but une gestion dynamique de la couverture et de l'exposition du risque de change, visant ainsi à réduire le risque global du portefeuille mesuré par sa volatilité,
- à des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers⁴), ayant pour but d'augmenter l'exposition actions.

Ces diversifications restent accessoires et ont pour but de créer de la valeur ajoutée et de diversifier le portefeuille.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion de la SICAV et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière et le Sous-Délégué de Gestion Financière privilégieront la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres d'État peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net de la SICAV.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la

⁴ FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : MSCI EMU, Eurofirst 80...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles la SICAV a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, dividendes et inflation) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change.
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de la SICAV.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion de la SICAV.

La SICAV ne recourt à des stratégies d'exposition que de manière provisoire, notamment en cas de forts mouvements de passif.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur taux, actions, indices ou change.

4. Dépôts d'espèces

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

La SICAV peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, la SICAV peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus de la SICAV.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)".

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

La SICAV peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

La SICAV peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

La SICAV relève de la classification "Actions de pays de la zone euro". De ce fait, elle comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés d'actions de la zone euro.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque actions** : en raison de son objectif de gestion, la SICAV est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés d'actions de la zone euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

L'exposition de la SICAV au risque actions de pays de la zone euro est au minimum de 60 %.

- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint** : la performance de la SICAV est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital** : la SICAV n'offre pas de garantie en capital ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative** : les fonds d'investissements dans lesquels la SICAV investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt:** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées:** un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création de la SICAV, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte macro & marchés

Le marché progresse de 20 % sur un an au 30/09/2024.

Cette progression s'est réalisée principalement sur les six premiers mois de la période sous revue en progression de 18,6 %. Celle-ci avait pourtant mal commencé puisque le mois d'octobre (- 3,3 %) affichait la plus mauvaise performance mensuelle de la période.

À ce moment-là, il s'agissait de la 3^e baisse mensuelle consécutive, marqué par des tensions au Proche-Orient, le maintien des taux à des niveaux élevés par les banques centrales, des rendements obligataires élevés, et des publications des résultats trimestriels fortement sanctionnées en bourse.

La suite était beaucoup plus réjouissante sur les marchés marqués par la détente des taux longs avec le statu quo de plusieurs banques centrales suite au ralentissement de l'inflation ouvrant la voie à la fin du cycle de resserrement monétaire qui perdurait depuis mars 2022 pour la Fed et juillet pour la BCE.

Les baisses de taux commençaient à être anticipées par les investisseurs et faisaient office de supports solides pour les marchés d'actions. Les investisseurs s'attendaient à ce que la Fed déclenche rapidement les premières baisses tôt en 2024. Or, c'est la BCE qui a démarré avec une première baisse seulement début juin. Si l'inflation ralentissait des deux côtés de l'Atlantique, il faut reconnaître que la résistance économique américaine avait de quoi dissuader la Fed de bouger. Fin décembre 2023, les marchés anticipaient sept baisses de taux de la part de la Fed et 6 pour la BCE en 2024. À ce moment, les marchés n'anticipent plus que 2 baisses de taux sur le reste de l'année en Europe et aux US.

Sur les six derniers mois sous revue, le marché marque le pas, en hausse seulement de 1,2 %. La première baisse de taux de la BCE a enfin eu lieu. L'économie européenne résiste, même si sans éclats. Plusieurs publications de résultats S1 sont décevantes et accompagnées d'alertes sur résultats dans la consommation discrétionnaire et la technologie (aux États Unis et en Europe). S'ajoutaient à cela des chiffres de l'emploi inquiétants aux États-Unis et des doutes concernant la consommation en Chine pour déstabiliser les investisseurs.

Pour autant, le marché résistait, soutenu par le discours rassurant sur l'inflation de Jérôme Powell à Jackson Hole en août suivi par la première baisse de taux de la Fed mi-septembre de 50 bp, au-delà des attentes. Enfin, plusieurs annonces de la Chine pour redynamiser son économie offrait un fort rebond sur la dernière quinzaine de septembre.

Dans ce contexte, seul le secteur des matériaux de base (- 4 %) affiche une baisse (- 4 %) durant cette période, affecté par le ralentissement économique chinois.

De nombreux secteurs affichent des performances supérieures à 30 % dont le Retail (+ 54 %), l'Immobilier (+ 39 %) bénéficiant d'anticipation de baisses de taux, la banque (38 %) bénéficiant de taux encore élevé malgré la tendance à la baisse, l'assurance (+ 34,5 %) bénéficiant encore de renouvellement de prix en assurance dommage élevé et la Technologie (+ 32 %) portée par la dynamique de l'Intelligence artificielle.

La consommation discrétionnaire, principalement l'Automobile (0 %) et le Luxe (+ 1 %) souffrent de plusieurs profit warning liés à un ralentissement de la consommation chinoise.

Analyse de la Performance du fonds durant l'exercice

Le fonds LBPAM Responsable Actions Euro Equity ISR finit son exercice 2023/24 en forte hausse (+ 18,8 %) mais derrière son indice de référence (+ 20 % pour l'EuroStoxx DNR).

Malgré une bonne performance au premier semestre, le fonds a souffert à partir de juin 1) des élections « inattendues » en France entraînant une forte sous-performance des valeurs françaises au sein de la zone; 2) en fin de période d'un rebond cyclique impulsé par la situation aux États-Unis alors que les indicateurs européens restent globalement orientés à la baisse et incitent plutôt à la prudence dans le choix de valeurs à l'approche des publications du troisième trimestre 2024 (postérieures à la clôture du fonds mais néanmoins importantes).

Coté Allocation le point le plus positif est d'avoir été sous-pondéré sur le secteur de l'énergie durant l'essentiel de l'exercice, le prix du baril ayant été entraîné à la baisse par le ralentissement cyclique européen et les craintes sur la Chine.

En revanche ce qui a le plus pesé en relatif concernant l'allocation est la sous-pondération sur les financières (surtout les Banques) qui ont très bien performé en moyenne sur l'année. Le stock picking a de surcroît été imparfait sur les Banques, avec une très forte sous performance des banques françaises par rapport aux banques du Sud (Italie comme Espagne), très positivement impactées par la remontée des taux.

Par valeur, les meilleures contributions individuelles pour le fonds sur l'année sont :

SAP, ASML, Deutsche Telekom, Prysmian, Schneider, AXA, Sandoz, Spie Air Liquide, EssilorLuxottica.

Les contributions les plus négatives sont : BBVA, STM, Alstom, Sanofi, BBVA, Mercedes Benz, Syensqo, Porsche, Engie, Roche et Heineken.

Analyse de la Gestion du fonds durant l'exercice

Durant l'année, les principaux changements en terme sectoriels ont été (choix de valeurs et effet performance) : abaissement du poids de l'Industrie, montée des Banques, Services aux Collectivités, puis de l'Immobilier à partir de l'été et plus encore à l'automne à mesure que la probabilité de baisses de taux par les Banques centrales augmentait en raison de la baisse de l'inflation.

Les poches Services aux Collectivités et Technologie ont été remaniées.

Les principaux mouvements de l'année ont été les suivants :

Achats: Enel, E.On, Anglo American, Renault, DHL Group, Terna, Merlin Properties, Cellnex

Sorties Iberdrola, Mercedes Benz, SG, Veolia, ING, Stora Enso, Kerry, Cap Gemini, L'Oréal

Nous avons aussi reconcentré le portefeuille pour redescendre en dessous de cinquante positions et mieux refléter nos convictions fortes. L'équipe a accueilli un co-gérant supplémentaire en fin d'exercice.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Performances	SICAV – Action E	Indice de référence
Sur 1 an	17,53 %	20,02 %
Sur 3 ans	21,89 %	22,50 %
Sur 5 ans	56,00 %	49,98 %

Performances	SICAV – Action R	Indice de référence
Sur 1 an	17,26 %	20,02 %
Sur 3 ans	21,11 %	22,50 %
Sur 5 ans	54,36 %	49,98 %

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	18,13 %	20,02 %
Sur 3 ans	23,73 %	22,50 %
Sur 5 ans	59,91 %	49,98 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	18 256 244,61	19 961 632,07	38 217 876,68
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	7 308 962,98	7 335 199,54	14 644 162,52
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA SQ EUR	4 168 994,62	3 713 387,47	7 882 382,09
AIRBUS SE FP EUR	3 736 082,73	3 822 390,45	7 558 473,18
IBERDROLA SA SQ EUR	47 228,66	6 934 735,15	6 981 963,81
CAPGEMINI SE FP EUR	916 692,31	4 701 347,68	5 618 039,99
CELLNEX TELECOM SA SQ EUR	5 054 401,84	263 960,30	5 318 362,14
ENEL SPA IM EUR	5 179 436,60	-	5 179 436,60
ING GROEP NV NA EUR	14 895,88	5 161 639,60	5 176 535,48
L'OREAL FP EUR	43 207,94	4 841 239,24	4 884 447,18

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,00 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/21	2021	Néant	Néant	Néant
30/09/22	2022	Néant	Néant	Néant
30/09/23	2023	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/21	2021	Néant	Néant	Néant
30/09/22	2022	Néant	Néant	Néant
30/09/23	2023	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions R** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/21	2021	1 657 201,79	1 657 201,79	0,00
30/09/22	2022	1 336 341,87	1 336 341,87	0,00
30/09/23	2023	1 276 756,01	1 276 756,01	0,00

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions GP** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/09/21	2021	Néant	Néant	Néant
30/09/22	2022	Néant	Néant	Néant
30/09/23	2023	Néant	Néant	Néant

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 91,00 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013240959,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010305946,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010842369,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000286320.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère; assurer l'attractivité,

Le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la situation réelle du marché de l'emploi.
- Le principe d'égalité de rémunérations hommes/femmes y compris dans la prise en compte de l'évolution de carrière.
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La part variable est donc étudiée chaque année par service, et pour chaque collaborateur.
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2023:

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	dont =>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
Total général	157	13 220 568	132	7 605 500		1 105 000

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	214 051 453,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	214 051 453,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	214 051 453,99
Créances et comptes d'ajustement actifs	6 125 416,04
Comptes financiers	4 587 157,12
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	10 712 573,16
Total de l'actif I+II	224 764 027,15

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR		30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital		128 386 093,61
Report à nouveau sur revenu net		3 984 457,68
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		51 925 448,57
Résultat net de l'exercice		31 916 019,65
Capitaux propres I		216 212 019,51
Passifs de financement II (*)		0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)		216 212 019,51
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		0,00
Opérations de cession sur instruments financiers		0,00
Opérations temporaires sur titres financiers		0,00
Instruments financiers à terme (B)		0,00
Emprunts (C) (*)		0,00
Autres passifs éligibles (D)		0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs		8 552 007,64
Concours bancaires		0,00
Sous-total autres passifs IV		8 552 007,64
Total Passifs : I+II+III+IV		224 764 027,15

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	5 929 313,04
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	1 749,47
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	72 083,02
Sous-total produits sur opérations financières	6 003 145,53
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-1 456,69
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-38 501,45
Sous-total charges sur opérations financières	-39 958,14
Total revenus financiers nets (A)	5 963 187,39
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 164 485,29
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 164 485,29
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 798 702,10
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-61 404,01
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 737 298,09
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	10 568 449,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-239 832,06
Frais de recherche	-109 451,50
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 219 165,69
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-313 434,03
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	9 905 731,66

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	20 825 685,53
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-14 273,77
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	20 811 411,76
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 538 421,86
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	19 272 989,90
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	31 916 019,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Son objectif de gestion est double :

- chercher à obtenir à travers un portefeuille composé de valeurs de la zone euro, sur la période de placement recommandée à 5 ans, une performance supérieure à celle des marchés actions de la zone euro ; et
- poursuivre un objectif d'investissement durable en mettant en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des sociétés apportant des solutions aux principaux enjeux de développement durable selon l'analyse de LBP AM et de LFDE.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	307 943 455,69	271 650 645,45	209 710 367,17	202 723 522,34	216 212 019,51
ACTION LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E EN EUR					
Actif net	6 926 537,61	2 012 136,02	96 824,77	213 968,24	348 165,42
Nombre de titres	473,42	108,86	6,16	11,16	15,45
Valeur liquidative unitaire	14 630,97	18 483,79	15 714,63	19 170,30	22 530,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1 712,45	1 572,88	485,74	1 524,59	1 032,26
Capitalisation unitaire sur revenu	63,65	162,70	238,14	281,68	331,51
ACTION LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP EN EUR					
Actif net	109,40	139,02	118,98	146,08	0,00
Nombre de titres	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	109,40	139,02	118,98	146,08	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	12,94	12,01	3,82	11,57	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	1,29	2,26	2,92	3,41	0,00
ACTION LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I EN EUR					
Actif net	34 533,76	43 842,44	37 457,64	45 919,05	54 245,63
Nombre de titres	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Valeur liquidative unitaire	17 266,88	21 921,22	18 728,82	22 959,52	27 122,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 014,54	1 860,45	576,74	1 821,50	1 240,10
Capitalisation unitaire sur revenu	157,08	294,27	389,24	447,93	530,22
ACTION LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R EN EUR					
Actif net	300 982 274,92	269 594 527,97	209 575 965,78	202 463 488,97	215 809 608,46
Nombre de titres	8 213 193,79086	5 873 234,66451	5 414 228,42749	4 320 380,25071	3 950 654,89752
Valeur liquidative unitaire	36,64	45,90	38,70	46,86	54,62
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	4,29	8,21	9,40	13,13	15,64
Distribution unitaire sur revenu	0,26	0,29	0,25	0,30	0,35
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,04	0,03	0,15	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,44	0,47	0,71	1,00	1,34

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 - Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 – Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit:

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.

6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
- b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.

7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
- c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :

- a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
- b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
- c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
- d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.

Les opérations d'échange et les produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes (type Blacks&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) standards ou développées par la société de gestion.

9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

10. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

NB : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux / Barème			
		Action E	Action GP	Action R	Action I
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,50 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum	1,20 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif			
Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant			
Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action E et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	202 723 522,34
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 314 292,31
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-23 378 318,68
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 798 702,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 219 165,69
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	20 811 411,76
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 276 756,01
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	216 212 019,51

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E		
Actions souscrites durant l'exercice	4,29	80 725,57
Actions rachetées durant l'exercice	-0,00	-0,20
Solde net des souscriptions/rachats	4,29	80 725,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15,45	
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1,00	-143,59
Solde net des souscriptions/rachats	-1,00	-143,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2,00	
Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R		
Actions souscrites durant l'exercice	82 122,82727	4 233 566,74
Actions rachetées durant l'exercice	-451 848,18046	-23 378 174,89
Solde net des souscriptions/rachats	-369 725,35319	-19 144 608,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 950 654,89752	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0010305946	LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	D	EUR	348 165,42	15,45337	22 530,06
FR0010842369	LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO I	C	EUR	54 245,63	2,00000	27 122,81
FR0000286320	LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R	D	EUR	215 809 608,46	3 950 654,89752	54,62

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Italie +/-	Pays 4 Pays-Bas +/-	Pays 5 Espagne +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	214 051,45	76 365,87	43 477,52	24 776,86	24 531,56	21 179,98
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	214 051,45					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 587,16	0,00	0,00	0,00	4 587,16
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	4 587,16

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 587,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 587,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 HKD +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	10 172,62	6 710,21	3 817,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10 172,62	6 710,21	3 817,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	6 040 445,02
	Souscriptions à recevoir	873,10
	Coupons et dividendes en espèces	81 573,82
	Autres créances	2 524,10
Total des créances		6 125 416,04
Dettes		
	Achats à règlement différé	8 171 944,00
	Rachats à payer	33 378,42
	Frais de gestion fixe	271 671,62
	Autres dettes	75 013,60
Total des dettes		8 552 007,64
Total des créances et des dettes		-2 426 591,60

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 034,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,27
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	383,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 160 067,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2 737 298,09
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 737 298,09
Report à nouveau	3 984 457,68
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 721 755,77

Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	5 122,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 122,99
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 122,99
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 122,99
Total	5 122,99
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 060,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 060,44
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 060,44
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 060,44
Total	1 060,44
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2 731 114,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 731 114,66
Report à nouveau	3 984 457,68
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 715 572,34
Affectation :	
Distribution	1 382 729,21
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5 332 843,13
Capitalisation	0,00
Total	6 715 572,34
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	3 950 654,89752
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,35
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 905 731,66
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	9 905 731,66
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	51 925 448,57
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	61 831 180,23

Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	15 951,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	15 951,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	15 951,93
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	15 951,93
Total	15 951,93
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 480,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 480,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 480,21
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 480,21
Total	2 480,21
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 887 299,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	9 887 299,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	51 925 448,57
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	61 812 748,09
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	61 812 748,09
Capitalisation	0,00
Total	61 812 748,09
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 382 729,21	EUR	0,35	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	1 382 729,21	EUR	0,35	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			214 051 453,99	99,00
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			214 051 453,99	99,00
Assurance			14 060 456,24	6,50
ALLIANZ SE-REG	EUR	19 745	5 824 775,00	2,69
AXA	EUR	238 508	8 235 681,24	3,81
Automobiles			3 104 890,67	1,44
RENAULT SA	EUR	79 633	3 104 890,67	1,44
Banques commerciales			15 976 746,55	7,39
BANCO BPM SPA	EUR	434 528	2 632 370,62	1,22
BNP PARIBAS	EUR	75 089	4 621 727,95	2,14
INTESA SANPAOLO	EUR	866 172	3 323 935,05	1,54
UNICREDIT SPA	EUR	137 145	5 398 712,93	2,49
Boissons			3 321 226,92	1,54
HEINEKEN	EUR	41 703	3 321 226,92	1,54
Composants automobiles			3 595 685,20	1,66
MICHELIN (CGDE)	EUR	98 620	3 595 685,20	1,66
Conglomérats industriels			5 250 699,70	2,43
SIEMENS AG-REG	EUR	28 955	5 250 699,70	2,43
Courrier, fret aérien et logistique			4 403 580,21	2,04
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	110 007	4 403 580,21	2,04
Distribution spécialisée			4 881 493,54	2,26
INDITEX	EUR	91 861	4 881 493,54	2,26
Electricité			10 534 487,71	4,87
ENDESA SA	EUR	96 195	1 888 307,85	0,87
ENEL SPA	EUR	729 361	5 233 165,18	2,42
TERNA	EUR	421 985	3 413 014,68	1,58
Equipements électriques			10 477 431,40	4,85
PRYSMIAN SPA	EUR	44 448	2 898 009,60	1,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	32 089	7 579 421,80	3,51
Equipements et fournitures médicaux			4 281 764,00	1,98
ESSILORLUXOTTICA	EUR	20 140	4 281 764,00	1,98
Gestion immobilière et développement			2 734 820,61	1,26
VONOVIA SE	EUR	83 557	2 734 820,61	1,26
Grands magasins et autres			3 005 353,00	1,39
PROSUS NV	EUR	76 550	3 005 353,00	1,39
Hôtels, restaurants et loisirs			3 405 406,90	1,58
SPIE SA	EUR	99 283	3 405 406,90	1,58
Industrie aérospatiale et défense			5 564 173,80	2,57
SAFRAN SA	EUR	26 358	5 564 173,80	2,57
Logiciels			12 722 903,44	5,88
DASSAULT SYST.	EUR	84 108	2 996 768,04	1,39
SAP SE	EUR	39 843	8 143 909,20	3,76
VINCI SA	EUR	15 076	1 582 226,20	0,73
Marches de capitaux			5 694 199,87	2,63
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 237 735	5 694 199,87	2,63
Métaux et minerais			3 816 995,83	1,77
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	130 815	3 816 995,83	1,77
Pétrole et gaz			7 791 121,77	3,60
ENI SPA	EUR	137 235	1 877 649,27	0,87

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTALENERGIES SE	EUR	101 085	5 913 472,50	2,73
Producteur et commerce d'énergie indépendants			6 467 102,76	2,99
AIR LIQUIDE SA	EUR	37 326	6 467 102,76	2,99
Produits chimiques			6 107 552,10	2,82
LINDE PLC	USD	7 210	3 087 705,97	1,42
SYENSCO SA	EUR	37 933	3 019 846,13	1,40
Produits pharmaceutiques			13 180 370,62	6,10
NOVARTIS AG-REG	CHF	46 145	4 760 879,27	2,20
SANDOZ GROUP AG	CHF	72 790	2 726 445,95	1,26
SANOFI	EUR	55 326	5 693 045,40	2,64
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 437 224,92	1,59
SAINT-GOBAIN	EUR	42 061	3 437 224,92	1,59
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			18 433 318,10	8,53
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	5 213	3 072 542,20	1,42
ASML HOLDING NV	EUR	15 781	11 766 313,60	5,45
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	114 255	3 594 462,30	1,66
Services aux collectivités			3 497 020,11	1,62
E.ON AG NOM.	EUR	261 851	3 497 020,11	1,62
Services aux professionnels			5 342 531,66	2,47
BUREAU VERITAS SA	EUR	66 367	1 976 409,26	0,91
WOLTERS KLUWER	EUR	22 248	3 366 122,40	1,56
Services de télécommunication diversifiés			12 118 471,23	5,60
CELLNEX TELECOM SA	EUR	145 823	5 312 331,89	2,46
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	257 906	6 806 139,34	3,14
Services financiers diversifiés			3 622 505,97	1,68
SMURFIT WESTROCK PLC	USD	81 620	3 622 505,97	1,68
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			3 403 643,61	1,57
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	299 353	3 403 643,61	1,57
Textiles, habillement et produits de luxe			13 818 275,55	6,39
ADIDAS NOM.	EUR	13 544	3 222 117,60	1,49
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	18 898	2 685 292,95	1,24
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	11 490	7 910 865,00	3,66
Total			214 051 453,99	99,00

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	214 051 453,99
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	10 712 573,16
Autres passifs (-)	-8 552 007,64
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	216 212 019,51

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	EUR	15,45337	22 530,06
Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO I	EUR	2,00000	27 122,81
Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R	EUR	3 950 654,89752	54,62

Comptes annuels au 29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	202 747 416,85	222 648 655,91
Actions et valeurs assimilées	201 087 533,35	189 398 459,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	201 087 533,35	189 398 459,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 659 883,50	19 998 813,60
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 659 883,50	19 998 813,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	13 251 383,21
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	13 251 383,21
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	319 139,49	1 327 957,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	319 139,49	1 327 957,67
COMPTES FINANCIERS	335 481,25	2 095 283,04
Liquidités	335 481,25	2 095 283,04
TOTAL DE L'ACTIF	203 402 037,59	226 071 896,62

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	140 282 298,28	153 547 219,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	40 643 774,38	44 435 598,08
Report à nouveau (a)	3 097 735,95	2 553 352,92
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 140 417,28	6 502 651,85
Résultat de l'exercice (a,b)	2 559 296,45	2 671 544,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	202 723 522,34	209 710 367,17
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	348 572,26	16 361 529,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	348 572,26	16 361 529,45
COMPTES FINANCIERS	329 942,99	0,00
Concours bancaires courants	329 942,99	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	203 402 037,59	226 071 896,62

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22 173,58	477,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 928 223,38	6 372 738,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	20 467,97	43 096,41
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 970 864,93	6 416 311,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	206 298,48	2 196,58
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	16 460,12	13 033,56
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	222 758,60	15 230,14
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 748 106,33	6 401 081,65
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 233 425,56	3 675 789,03
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 514 680,77	2 725 292,62
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	44 615,68	-53 748,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 559 296,45	2 671 544,34

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :

- a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
- b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
- c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
- d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.

Les opérations d'échange et les produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes (type Blacks&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) standards ou développées par la société de gestion.

9. Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

10. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

Frais de gestion

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux / Barème			
		Action E	Action GP	Action R	Action I
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,50 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum	1,20 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif			
Commissions de mouvement Société de gestion	Transaction / Opération	• un titre financier : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,10% selon les titres, • un contrat financier négocié sur un marché réglementé ou listé : montant forfaitaire de 0 à 2,50 euros par contrat, • un contrat financier négocié sur un marché de gré à gré : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,02%.			
Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action E, GP et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	209 710 367,17	271 650 645,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	22 620 011,50	4 855 311,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-73 161 723,20	-27 901 105,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 536 264,16	15 824 120,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 303 212,45	-8 702 849,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-226 523,96	-280 654,21
Différences de change	54 452,62	521 591,38
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	24 315 547,60	-47 324 783,78
Différence d'estimation exercice N	35 700 973,77	11 385 426,17
Différence d'estimation exercice N-1	-11 385 426,17	-58 710 209,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 336 341,87	-1 657 201,79
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 514 680,77	2 725 292,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	202 723 522,34	209 710 367,17

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 481,25	0,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 942,99	0,16
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	335 481,25	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	329 942,99	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 488 915,00	4,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	197 379,52	0,10	69 868,15	0,03	68 233,23	0,03	0,35	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Ventes à règlement différé	155 348,88
Souscriptions à recevoir	15 687,33
Coupons et dividendes en espèces	144 432,48
Collatéraux	1 251,82
Autres créances	2 418,98
TOTAL DES CRÉANCES	319 139,49
DETTES	
Rachats à payer	48 351,06
Frais de gestion fixe	231 157,33
Autres dettes	69 063,87
TOTAL DES DETTES	348 572,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-29 432,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E		
Actions souscrites durant l'exercice	5,00000	97 887,15
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	5,00000	97 887,15
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11,16144	
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2,00000	
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R		
Actions souscrites durant l'exercice	489 649,05130	22 522 124,35
Actions rachetées durant l'exercice	-1 583 497,22808	-73 161 723,20
Solde net des souscriptions/rachats	-1 093 848,17678	-50 639 598,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 320 380,25071	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 555,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	83,77
Pourcentage de frais de recherche	0,06
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,39
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	316,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	28,60
Pourcentage de frais de recherche	0,06
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 091 025,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	140 414,68
Pourcentage de frais de recherche	0,06

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 659 883,50
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	1 659 883,50
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 659 883,50

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 097 735,95	2 553 352,92
Résultat	2 559 296,45	2 671 544,34
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 657 032,40	5 224 897,26
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 143,97	1 467,33
Total	3 143,97	1 467,33
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3,41	2,92
Total	3,41	2,92
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	895,86	778,48
Total	895,86	778,48
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R		
Affectation		
Distribution	1 296 114,08	1 353 557,11
Report à nouveau de l'exercice	4 356 875,08	3 869 091,42
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 652 989,16	5 222 648,53
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 320 380,25071	5 414 228,42749
Distribution unitaire	0,30	0,25
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	273 981,27	253 987,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	40 643 774,38	44 435 598,08
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 140 417,28	6 502 651,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	56 784 191,66	50 938 249,93
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 016,63	2 992,87
Total	17 016,63	2 992,87
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	11,57	3,82
Total	11,57	3,82
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 643,00	1 153,49
Total	3 643,00	1 153,49
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	56 763 520,46	50 934 099,75
Capitalisation	0,00	0,00
Total	56 763 520,46	50 934 099,75

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	338 652 513,84	307 943 455,69	271 650 645,45	209 710 367,17	202 723 522,34
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E en EUR					
Actif net	8 706 970,62	6 926 537,61	2 012 136,02	96 824,77	213 968,24
Nombre de titres	602,87866	473,41613	108,85944	6,16144	11,16144
Valeur liquidative unitaire	14 442,32	14 630,97	18 483,79	15 714,63	19 170,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-139,29	1 712,45	1 572,88	485,74	1 524,59
Capitalisation unitaire sur résultat	378,09	63,65	162,70	238,14	281,68
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP en EUR					
Actif net	107,61	109,40	139,02	118,98	146,08
Nombre de titres	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	107,61	109,40	139,02	118,98	146,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,93	12,94	12,01	3,82	11,57
Capitalisation unitaire sur résultat	3,42	1,29	2,26	2,92	3,41
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I en EUR					
Actif net	1 645 209,85	34 533,76	43 842,44	37 457,64	45 919,05
Nombre de titres	97,00000	2,00000	2,00000	2,00000	2,00000
Valeur liquidative unitaire	16 960,92	17 266,88	21 921,22	18 728,82	22 959,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-162,27	2 014,54	1 860,45	576,74	1 821,50
Capitalisation unitaire sur résultat	521,07	157,08	294,27	389,24	447,93
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R en EUR					
Actif net	328 300 225,76	300 982 274,92	269 594 527,97	209 575 965,78	202 463 488,97
Nombre de titres	8 995 836,88372	8 213 193,79086	5 873 234,66451	5 414 228,42749	4 320 380,25071
Valeur liquidative unitaire	36,49	36,64	45,90	38,70	46,86
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	4,29	8,21	9,40	13,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,26	0,26	0,29	0,25	0,30
Crédit d'impôt unitaire	0,05	0,00	0,04	0,03	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,62	0,44	0,47	0,71	1,00

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	9 388	1 564 228,56	0,77
ALLIANZ SE-REG	EUR	19 881	4 487 141,70	2,21
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	16 741	2 740 501,70	1,35
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	216 807	4 307 521,48	2,12
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	25 713	2 288 457,00	1,13
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	111 214	3 487 114,97	1,72
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	64 644	4 259 393,16	2,10
SAP SE	EUR	51 615	6 339 354,30	3,13
SIEMENS AG-REG	EUR	46 382	6 292 182,12	3,11
VONOVIA SE	EUR	51 350	1 171 293,50	0,58
TOTAL ALLEMAGNE			36 937 188,49	18,22
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	17 450	999 536,00	0,49
BANCO SANTANDER SA	EUR	702 489	2 541 956,45	1,26
IBERDROLA SA	EUR	541 747	5 739 809,47	2,83
TOTAL ESPAGNE			9 281 301,92	4,58
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	46 921	1 507 571,73	0,74
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	229 963	2 734 260,07	1,35
TOTAL FINLANDE			4 241 831,80	2,09
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	50 743	8 110 761,12	4,00
ALSTOM	EUR	76 951	1 739 092,60	0,86
AXA SA	EUR	216 163	6 091 473,34	3,00
BNP PARIBAS	EUR	96 710	5 844 185,30	2,88
BUREAU VERITAS SA	EUR	76 282	1 793 389,82	0,89
CAPGEMINI SE	EUR	18 808	3 118 366,40	1,54
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	63 042	3 585 828,96	1,77
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	53 434	1 885 953,03	0,93
ESSILORLUXOTTICA	EUR	28 725	4 744 221,00	2,34
IMERYS SA	EUR	60 866	1 704 248,00	0,84
KLEPIERRE	EUR	105 911	2 460 312,53	1,22
L'OREAL	EUR	12 172	4 786 030,40	2,36
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	13 460	9 642 744,00	4,75
MICHELIN (CGDE)	EUR	114 406	3 325 782,42	1,64
ORANGE	EUR	307 752	3 342 186,72	1,65
RENAULT SA	EUR	59 706	2 321 070,75	1,15
SAFRAN SA	EUR	22 021	3 273 201,44	1,61
SANOFI	EUR	65 087	6 605 028,76	3,25
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	36 963	5 802 451,74	2,86
SOCIETE GENERALE SA	EUR	184 035	4 241 086,58	2,10
SPIE SA	EUR	119 568	3 290 511,36	1,63
TOTALENERGIES SE	EUR	121 334	7 560 321,54	3,73
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	128 020	3 511 588,60	1,73
VINCI SA	EUR	21 464	2 254 149,28	1,11
TOTAL FRANCE			101 033 985,69	49,84

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	26 872	2 127 724,96	1,05
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	88 607	2 796 436,92	1,38
TOTAL IRLANDE			4 924 161,88	2,43
ITALIE				
BANCO BPM SPA	EUR	357 057	1 619 253,50	0,80
ENI SPA	EUR	154 207	2 352 581,99	1,16
INTESA SANPAOLO	EUR	634 217	1 547 489,48	0,76
PRYSMIAN SPA	EUR	90 718	3 460 891,70	1,71
TOTAL ITALIE			8 980 216,67	4,43
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	16 357	9 145 198,70	4,51
HEINEKEN NV	EUR	21 915	1 829 025,90	0,91
ING GROEP NV	EUR	367 605	4 613 442,75	2,27
PROSUS NV	EUR	98 923	2 761 930,16	1,36
TOTAL PAYS-BAS			18 349 597,51	9,05
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	680 284	2 677 597,82	1,32
TOTAL PORTUGAL			2 677 597,82	1,32
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	8 823	3 124 224,30	1,54
TOTAL ROYAUME-UNI			3 124 224,30	1,54
SUISSE				
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	21 403	2 474 973,93	1,22
NESTLE SA-REG	CHF	13 415	1 436 861,39	0,71
NOVARTIS AG-REG	CHF	27 486	2 663 890,17	1,31
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	11 266	2 913 189,51	1,44
STMICROELECTRONICS NV	EUR	49 982	2 048 512,27	1,01
TOTAL SUISSE			11 537 427,27	5,69
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			201 087 533,35	99,19
TOTAL Actions et valeurs assimilées			201 087 533,35	99,19
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	165	1 659 883,50	0,82
TOTAL FRANCE			1 659 883,50	0,82
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 659 883,50	0,82
TOTAL Organismes de placement collectif			1 659 883,50	0,82
Créances			319 139,49	0,16
Dettes			-348 572,26	-0,17
Comptes financiers			5 538,26	0,00
Actif net			202 723 522,34	100,00
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	EUR	11,16144	19 170,30	
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO R	EUR	4 320 380,25071	46,86	
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO GP	EUR	1,00000	146,08	
Action LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I	EUR	2,00000	22 959,52	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LBPAM RESPONSABLES ACTIONS EURO R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 296 114,075	EUR	0,30	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 296 114,075	EUR	0,30	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 96950006H261YYQGAY71

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 40% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durable ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis) sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 30/09/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT supérieure à 5.44 * ou figurant parmi les listes d'exclusions ont été exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, 20,03% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date. *Dans le référentiel de notation GREaT, 1 est la meilleure note et 10 la plus mauvaise

Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Rémunération Responsable des dirigeants : L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (score de l'univers d'analyse)*</td></tr><tr><td>Empreinte carbone</td><td>71.31 tCO2/M€ investi</td><td>88.48 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Rémunération Responsable des dirigeants</td><td>95.65 %</td><td>80.37 %</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l'univers d'analyse)*	Empreinte carbone	71.31 tCO2/M€ investi	88.48 tCO2/M€ investi	Rémunération Responsable des dirigeants	95.65 %	80.37 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l'univers d'analyse)*								
Empreinte carbone	71.31 tCO2/M€ investi	88.48 tCO2/M€ investi								
Rémunération Responsable des dirigeants	95.65 %	80.37 %								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 40% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section "Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l'Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?" de l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 30/09/2024, le produit financier était investi à hauteur de 65,36% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?" ci-dessous.									

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	5.92
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20,03%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>78.32 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>93.83 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023
Indicateur	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>

Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i>
Produit financier	92.86 %
Valeur Comparable	63.76 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	69,69%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ?** »

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;
2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;
- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique³.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

³ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.label-greenfin.fr/)

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁴ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » est disponible via : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

⁴ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁵ ;

⁵ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁶;

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>.

☐ Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	5,44%	Pays-Bas
AXA SA FP EUR	Actions	Finance	3,81%	France
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	3,77%	Allemagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,66%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	3,51%	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Actions	Services de Communication	3,15%	Allemagne
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Actions	Matériaux	2,99%	France
TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	2,74%	France
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Actions	Finance	2,69%	Allemagne
BANCO SANTANDER SA SQ EUR	Actions	Finance	2,63%	Espagne
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	2,63%	France
SAFRAN SA FP EUR	Actions	Industrie	2,57%	France
UNICREDIT SPA IM EUR	Actions	Finance	2,5%	Italie

⁶ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

CELLNEX TELECOM SA SQ EUR	Actions	Services de Communication	2,46%	Espagne
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	2,43%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

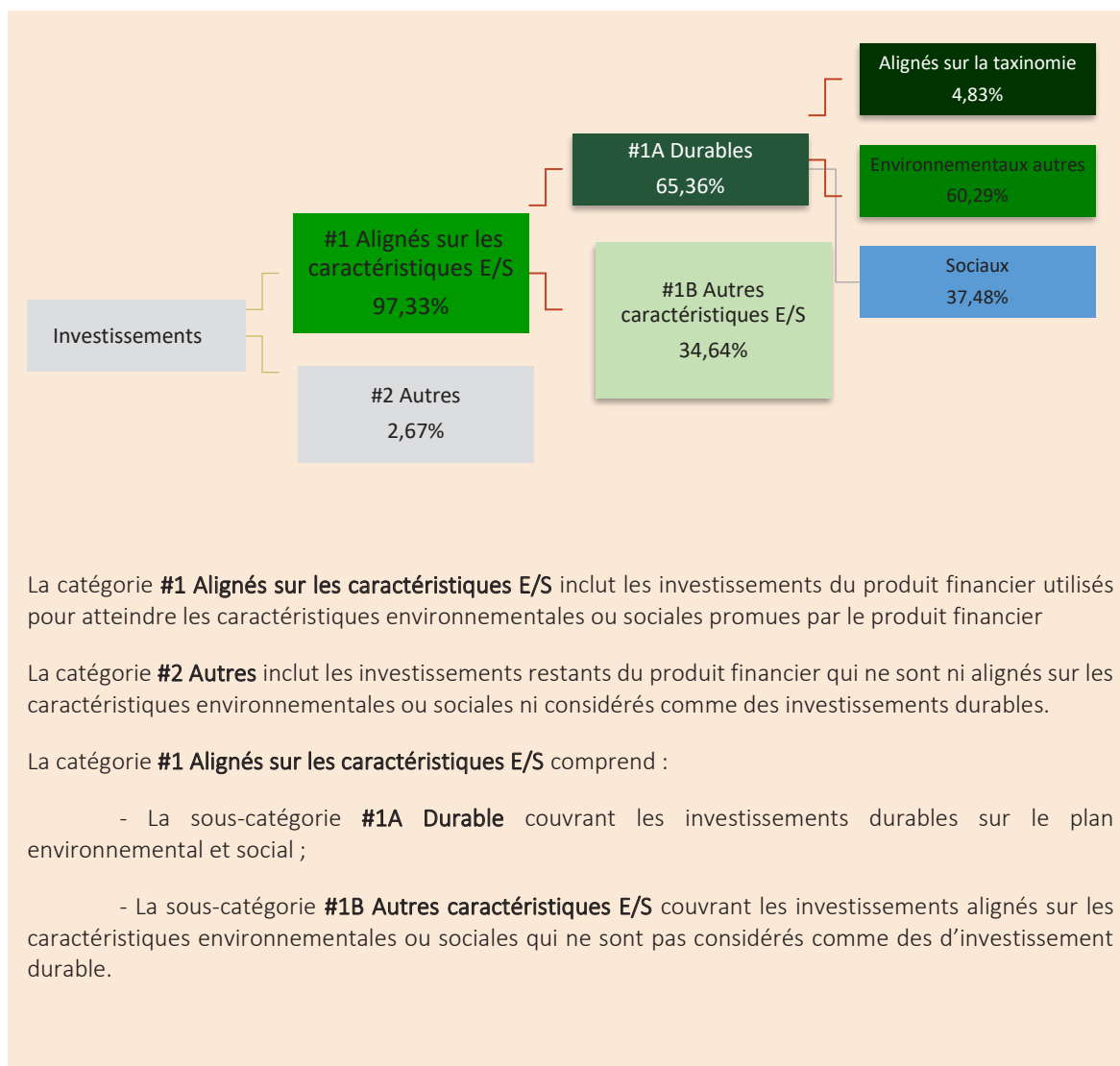
Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 97,33% de son actif net au 30/09/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 40% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 65,36% de son actif net au 30/09/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 60,29% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 37,48% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁷. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,83% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

⁷ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 99% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	3,6%
Matériaux	9,26%
Industrie	18,25%
Consommation discrétionnaire	15,12%
Biens de consommation de base	1,54%
Santé	6,1%

Finance	16,53%
Technologie de l'information	13,68%
Services de communication	5,6%
Services aux collectivités	6,49%
Immobilier	2,84%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 1% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	1%
Produits dérivés	0%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 11,54% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

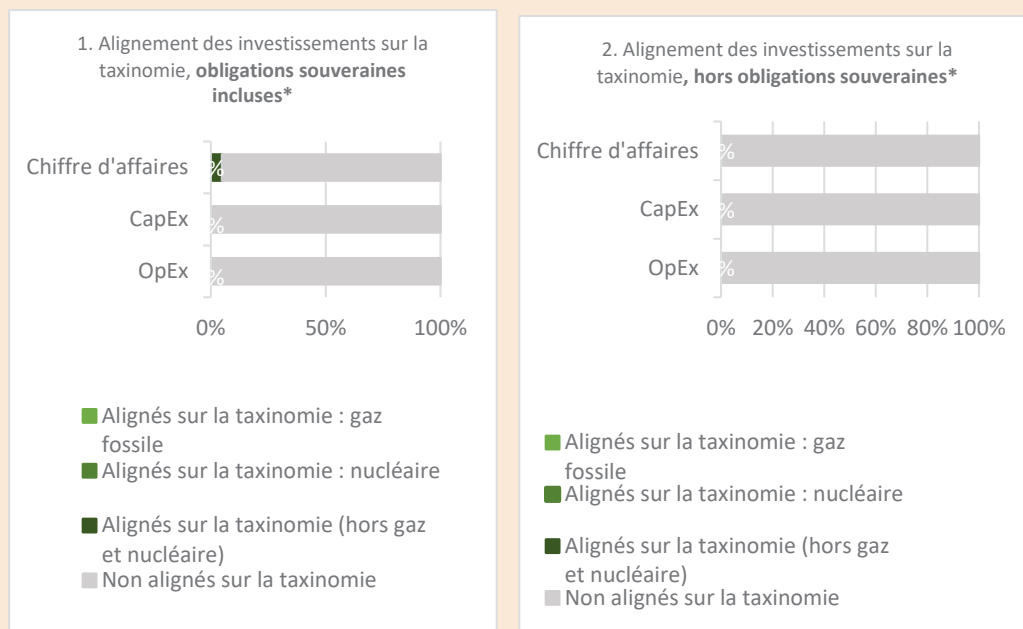
☒ Non

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,16% et 3,45% respectivement au 30/09/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 60,29% au 30/09/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 37,48% au 30/09/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 2,67% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont

couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?



- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE
D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Mathias Belmas



2024.12.02 15:46:45 +0100